



DELIBÉRATIONS N°50

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/50

Thème :

**RESSOURCES
HUMAINES**

Objet :

**Rémunération des
vacations estivales -
Centre de Loisirs**

Convocation :

Date : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Élisa FAURE, André MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Stéphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER, Éric PEYTHIEU

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_50-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Rapporteur : Christian FERRIS

-
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU** l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial réuni le 17 mai 2023 ;

CONSIDERANT que le recrutement de vacataires est nécessaire aux besoins de service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait ;

CONSIDERANT le besoin saisonnier de recruter des animateurs vacataires pour le centre de loisirs de la Ville de Briançon ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux de vacation des animateurs recrutés pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De recruter 11 animateurs en supplément des animateurs à l'année pour assurer les vacances d'été et répondre aux besoins d'encadrement réglementaire du centre de loisirs ;

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_50-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

- ~~De rémunérer les animateurs~~ vacataires sur la base des taux de vacation ci-dessous :

Emplois	Rémunération journalière nette
Animateurs non diplômés	60 euros
Animateurs diplômés	70 euros
Animateurs encadrant un mini-camp	90 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2023.05.24/50

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par déléation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

A large, stylized handwritten signature in blue ink, overlapping the official stamp and text.